

Fonderie V^e COURTOT

*M. Boilleman
à Champagny*



BERMOND & C^{IE}

1929

à DOLE (Jura)

- 1 FEV 1929

Les conditions ci-dessous s'appliquent au
TARIF " APPAREILS DE CHAUFFAGE " N° 22 de 1928
Si ce tarif n'est plus en votre possession, veuillez nous le demander.

REMISES

Appareils
en fonte

- pages 2, 3 marmites
- 4 Cuisinières séries R et O
- 4 Fourneaux et poêles F. G. A. K. E. I.
- 5 poêles à socle, fourneaux de lessiveuse
portes de ramonage
formes, grilles

25%

Fourneaux
tôle et fonte

- page 6 Modèle courant et profond
- 7 Modèle très profond

22%

BONIFICATIONS de SAISON

appliquées sur le NET de toute commande d'APPAREILS atteignant

600 Frs net

Expéditions en.....	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
Payables en.....	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Appareils en Fonte....	5 %	4 %	3,50 %	3 %	2 %	1 %
Fourn. Tôle et Fonte..		4 %	3,50 %	3 %	2 %	1 %

Imp. OUDERT, Dole

PORT

Nos prix de vente s'entendent pour marchandises prises en l'une des gares de Dole, voyageant aux frais, risques et périls du destinataire.

Mais, pour tout envoi d'Appareils atteignant net 600 frs
il sera déduit sur facture une Bonification égale au port
payé par l'acheteur (sauf lettre de voiture et impôt).

Toutefois, il ne sera déduit que le montant du port sur les réseaux P.L.M., P.O. et EST. - Pour les expéditions transitées de l'un de ces trois réseaux sur une autre compagnie, la bonification ne sera que du transport de DOLE à la gare de transit par l'itinéraire le plus court.

PAIEMENT net à 30 jours de fin de mois d'expédition

Les factures sont payables à Dole ; aucun mode de règlement n'entraîne de dérogation à cette clause attributive de juridiction.